



**FONCTIONS
PUBLIQUES**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

FONCTIONS PUBLIQUES INFORMATIONS

FPI DDI n° 5 - Septembre 2014

**Directions
Départementales
Interministérielles**

SPECIAL DDI

Compte rendu du Comité Technique du 17 septembre 2014

Le comité technique était présidé par Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement, Serge LASVIGNES.

La délégation CFDT était composée de Stéphane BOUTORINE (DDT 69), Serge WEILAND (DDCSP28), Thibaut FAVIER (DDPP91).

L'ordre du jour :

1. Approbation des PV des CT DDI des 27 février et 17 avril 2014.
2. Qualité de vie au travail en DDI.
3. Bilan social 2013.
4. Organisation du suivi de situations signalées en DDI.

Point : Votre Qualité de vie au travail en DDI

Depuis la création de ce CT, la CFDT n'a eu de cesse de demander que le CT des DDI s'empare des problématiques nombreuses sur l'Hygiène, la sécurité et les conditions de travail.

La Direction du 1^{er} ministre, DSAF a réuni les organisations syndicales le 4 septembre 2014, afin de préparer le présent CT et a présenté un projet de protocole d'accord sur ce thème. Celui-ci n'a pas fait l'unanimité en raison de son contenu et de sa présentation sans aucune concertation préalable. Au CT, 11 jours plus tard, la DSAF propose le même contenu en changeant le titre de « protocole » à « feuille de route » !

Sans entrer dans le détail un élément important se détache dans le corps du texte. Ce nouveau document, non discuté auparavant propose un comité national de suivi HSCT en lieu et place d'un CHSCT des DDI ou d'un CT en formation CHSCT des DDI.

Pour la CFDT, et comme nous l'avions indiqué depuis la création de ce CT DDI, nous restons convaincus que les sujets inhérents au CHSCT doivent être traités localement dans chacune des DDI.

Cependant, et comme nous vous en avons fait part à plusieurs reprises, et l'actualité récente nous donne malheureusement encore raison, certains CHSCT des DDI ne peuvent traiter tous les sujets, en raison de refus de quelques directeurs, renvoyant les problèmes sur les ministères.

Le renvoi de responsabilité est aussi un sport de haut niveau pratiqué par les plus hautes administrations. Ce fait est dû à la pratique de la patate chaude facilité par la complexité du pilotage des DDI car quand il y a un litige entre une direction de DDI et un agent ou quelques agents dans une DDI, on retrouve le dilemme de la poule et de l'œuf. Le problème relève t'il de l'organisation-fonctionnement de la DDI ou de la mise en œuvre de la mission ministérielle. Est-ce le responsable de l'organisation-fonctionnement (service Premier Ministre) ou celui de la mission (service du ministre concerné par la mission et par le gestion de carrière de l'agent) ?

Ces éléments pourraient amuser s'il n'y avait pas dans certains lieux des conséquences dramatiques.

Pour la CFDT, le CT des DDI doit se réunir en formation CHS-CT et être le garant du bon fonctionnement des instances locales. Cependant l'administration propose « une troisième voie » : un comité de suivi national. Pour la CFDT, c'est inacceptable ! L'administration se dégageait de toute obligation réglementaire due au CT en formation CHSCT.

Un CHSCT doit en effet se réunir 3 fois par an, l'ordre du jour est établi avec le secrétaire du CHSCT (côté organisations syndicales) permettant ainsi d'éviter que certains sujets puissent être évincés. Un CT en formation CHSCT a certes moins de droits mais reste un vrai lieu de débat avec force de propositions. Un comité de suivi ! C'est votre voix, la voix des agents, qui est réduite par aucune représentativité syndicale, pas de devoir de réunion, un ordre du jour au bon vouloir de l'administration ! Pour la CFDT c'est un retour en arrière, donc ce n'est pas possible.

Le Secrétaire Général du Gouvernement, M LASVIGNE serge, a entendu nos demandes et a demandé à ses services de réunir très rapidement les organisations syndicales (avant mi-octobre) afin de reprendre les travaux sur ce thème.

La CFDT a proposé la création d'Espaces de Dialogues (EDD) comme outil pour enrayer la dégradation des conditions de travail dans les unités, lorsque celle-ci est liée à l'organisation. Les EDD ont déjà été expérimentés, puis généralisés avec succès dans certaines Administrations (DGFIP notamment), mais la 1^{ère} condition pour la réussite des EDD est un engagement fort de l'administration, qui doit être convaincue et favoriser leur mise en place lorsque nécessaire.

Point : Bilan social 2013

L'administration nous propose le bilan social 2013, celui-ci prend en compte une partie des nouvelles obligations relatives aux bilans sociaux, vous pouvez le retrouver en intégralité en suivant ce lien ([Bilan social 2013](#)).

Quelques chiffres

Sur les 32 081 agents présents à fin 2013, la répartition (décroissante par ministère) est la suivante :

- le MEDDE/MLET est le premier contributeur (48% des effectifs physiques : - 6 points par rapport à 2012) ;
- suivi du MAAF (27 % des effectifs physiques : + 1 point) ;
- du MAS (10% : même pourcentage par rapport à 2012) ;
- du MI (7 %, en progression de 3,5 point) ;
- des MEFI (6%, idem par rapport à 2012) ;
- enfin les services du Premier ministre portent 2%.

Pour la CFDT, ce bilan met en évidence ce que nous disons depuis des années, la casse des effectifs devient incontestable, les chiffres parlent : Au 31 décembre 2013, le périmètre des DDI rassemble 32 081 agents (34 405 en 2012) et 31 317 ETPT (contre 33 074 en 2012), répartis au sein des 238 DDI.

La baisse des effectifs est de - 7% entre 2012 et 2013

Et quand on rapporte ces chiffres à 2010, nous étions un peu moins de 43 000, aujourd'hui nous sommes un peu plus de 32 000, soit une baisse de **25%** des effectifs !

On retrouve la dilution des responsabilités évoquée en première partie, le premier ministre reste spectateur de cette baisse des effectifs car ce sont les Ministres qui déterminent les moyens humains (vous) pour réaliser les missions. Les DDI sur le terrain ne sont pas maître des effectifs puisqu'il faut au moins remonter au niveau régional pour entendre parler de répartition des moyens humains. Les chiffres sont là : 25 % d'effectif en moins et avez-vous vu 25 % de missions s'envoler ?

La CFDT regrette également que notre demande lors du CT-CHSCT du 17 avril 2014 n'ait pas été suivie d'effet. La CFDT, rejointe par l'ensemble des organisations syndicales, avait sollicité la consultation du CHSCT local (et avait concédé la seule consultation du secrétaire du CHSCT en raison de l'opération lancée tardivement par les services du Premier Ministre) avant la remonté des chiffres par les DDI pour alimenter le bilan social national. Ce point doit être un domaine d'amélioration pour le bilan social 2014.

De plus, la CFDT a souhaité mettre l'accent sur les mobilités, en effet celles-ci restent très compliquées pour les agents de ministères différents en raison des « compteurs » et plafonds d'emplois des ministères. Le SGG a demandé aux ministères d'être vigilants sur ce point afin d'en améliorer le fonctionnement. La CFDT a rappelé le cas des Inspecteurs du Permis de Conduire, transférés au ministère de l'intérieur et qui se voient systématiquement refuser un retour vers leur ancien ministère (MEDDE).

Nous constatons également un vieillissement des agents dans les DDI, 50 ans de moyenne, tous types de structures confondues, il reste plus élevé que l'âge moyen dans la Fonction publique d'État (41,7 ans - source DGAFP). Il est urgent de relancer les recrutements...

Nous avons regretté de ne pas avoir de chiffres sur l'écrêtement, car c'est un très bon indicateur de surchauffe des services...

Point : Organisation du suivi des remontés des situations signalées en DDI

Dans ce domaine également, la CFDT est moteur, en effet nous avons alerté l'administration lors du CT CHSCT du 17 avril 2014, des véritables difficultés à suivre les cas difficiles en DDI. Lors d'une audience bilatérale avec M Coste et ses services avant les congés d'été, nous avons convenu qu'il était important d'avoir un référent à la DSAF, vers lequel nous pourrions transmettre nos signalements et surtout qui pourrait nous rendre compte des suites. Le SGG est d'accord avec cette démarche, tout en rappelant qu'elle doit pouvoir être contradictoire, ce dont nous convenons tout à fait.

Le SGG a aussi et notamment rappelé aux différents ministères qu'il était nécessaire de mettre en place en interne entre ses services et ceux des ministères une procédure d'échange d'information en temps réel. C'est en quelque sorte une tentative de réponse à la patate chaude évoquée plus haut.

Ce CT nous a permis de signaler un cas difficile devant être réglé rapidement en DDCS 22. Situation difficile qui questionne en même temps le mode relationnel entre une direction et un agent mais aussi le déploiement de la mission par la DDI portée par l'agent. Enjeu considérable où la mission de haute importance est portée par un seul agent au sein de la DDI.

